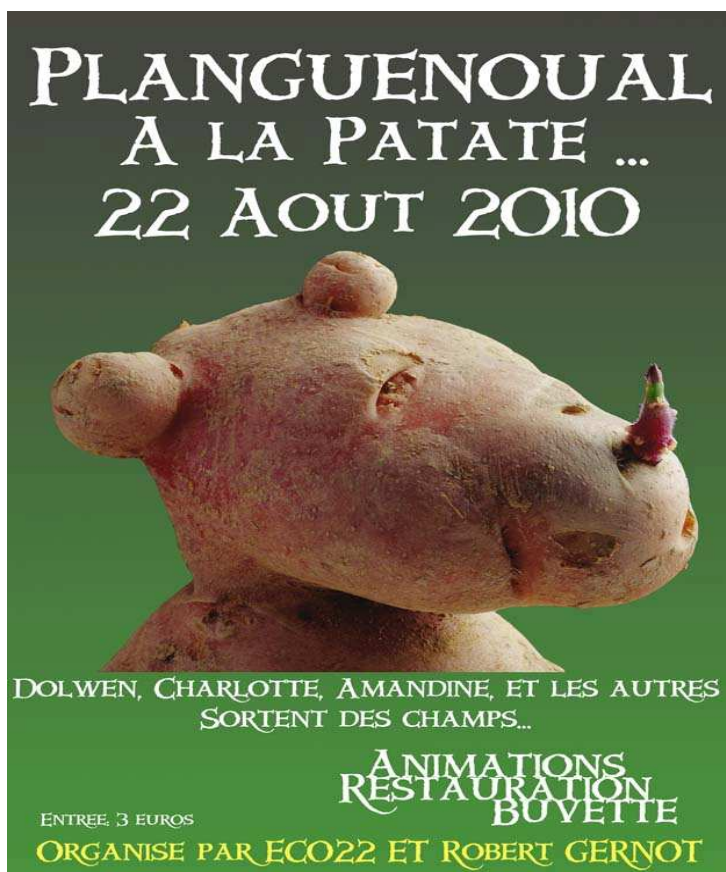


*Pour devenir Exposant de la fête*

## « **PLANGUENOUAL A LA PATATE** »



Robert GERNOT et l'Association « ECO 22 » seront heureux de vous accueillir

### **Le dimanche 22 août 2010:**

Le « Haut du Val » à Planguenoual, situé sur 3ha en pleine nature face à la mer, se prête parfaitement à cette manifestation qui se veut être avant tout conviviale, acteur du développement durable et solidaire de la biodiversité.

*Expositions, conférences et animations  
accompagneront les visiteurs durant la journée.*



## Fiche d'inscription Exposit

### - Dimanche 22 août 2010 -

Si vous êtes intéressés pour participer à cette manifestation, nous attendons vos inscriptions au plus tôt afin que nous puissions nous organiser au mieux et vous réserver un emplacement.

Pour vous inscrire, veuillez nous retourner la fiche d'inscription suivante accompagnée du chèque d'inscription de 50 € et d'un chèque de caution de 70 € pour la réservation de l'emplacement.

Afin d'en savoir plus sur l'organisation de cette journée, nous vous invitons à visiter le site internet [www.eco22.net](http://www.eco22.net). (dans le courant de juin au plus tard).

- Nous demandons à tous les exposants de privilégier les objectifs environnementaux et solidaires. Être des "Eco-exposants".
- Les producteurs et vendeurs de produits alimentaires peuvent afficher sur leur stand leur certificat bio. Les exposants de produits non alimentaires mettront en évidence l'aspect écologique de leurs marchandises, ou en référence à la biodiversité.
- Chaque exposant prévoit son matériel de stand ; chaque exposant étant assuré pour son propre matériel.
- La manifestation commence le dimanche 22 août 2010 à 10h et s'achève vers 20h. Nous comptons sur vous pour installer votre stand avant l'ouverture ou mieux le samedi soir.
- Les associations dont l'objet est en rapport avec l'écologie ou la biodiversité sont les bienvenues et leur droit de place est de 20 euros (frais de dossier)
- Les exposants proposant des animations ou des démonstrations seront privilégiés, puisque l'accent est mis sur la sensibilisation concrète et active au développement durable.

Un petit café d'accueil vous sera servi gracieusement le dimanche matin.

En attendant votre réponse à cette invitation, nous vous adressons pour cette année tous nos vœux de bonne santé et de prospérité dans vos engagements.

*Robert Gernot - Spécialiste et photographe de la pomme de terre.*

*Florence Goulley - Présidente de l'Association Eco 22*



**DEMANDE D'INSCRIPTION POUR  
LA FETE DE LA POMME DE TERRE  
« PLANGUENOUAL A LA PATATE »  
DU 22 Août 2010**

**Nom et**

**Prénom**.....

Raison sociale ou intitulé de votre activité :

.....

Numéro de

SIRET : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Téléphone Fixe : ..... Portable .....

Adresse

mail : .....@.....

Domaine d'activité.....

.....

Description et mise en valeur des produits présentés.....

.....

.....

Nombre de mètres linéaires dont vous voulez disposer pour votre stand (maximum 10 mètres linéaires) : .....

Branchement électrique NON (sauf demande express par tel)

Branchement eau NON (sauf demande express par tel - quantité extrêmement limitée)

**Je m'engage à participer à *La fête de la pomme de terre* le dimanche 22 août 2010 et j'en accepte le règlement.**

**Signature :**

- Je joins un chèque de 50 € pour réserver mon emplacement.
- Je joins un chèque de 70 € de caution (qui me sera rendu le jour de la manifestation).
- Là ou les personnes suivantes animeront le stand :

**Cette fiche est à renvoyer le plus tôt possible à :**

*Florence Goulley – « PLANGUENOUAL A LA PATATE » -Le Haut du Val - 22400 -  
PLANGUENOUAL 06-03-43-25-28 [f.goulley@eco22.net](mailto:f.goulley@eco22.net)*

*Le nombre de place est limité cette année et les premières réponses seront prises en compte.*



## Règlement particulier pour les Exposants

### Date, lieu et heure d'ouverture

- La manifestation se tiendra le Dimanche 22 août 2010 à PLANGUENOUAL Le Haut du Val – 22400 (face au château du Val)
- Les horaires d'ouverture sont de 10h à 20h.
- Entrée 3 euros. Gratuit pour les moins de 16 ans.
- Il est demandé aux exposants de respecter les heures d'ouverture.

### Inscriptions

- La participation à la manifestation est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement
- Les demandes doivent être adressées à l'adresse ci-dessus et ne seront prises en compte qu'accompagnées du règlement complet.
- L'Association statue sur les admissions et la répartition sans être obligée de motiver ses décisions. Le rejet de la demande d'admission ne donnera lieu à aucune autre indemnité que le remboursement des sommes perçues.
- L'admission est nominative et incessible.

### Emplacements

- L'Association répartit les emplacements en tenant compte le plus largement possible des désirs des exposants et se réserve le droit de modifier si elle le juge utile l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant.
- L'exposant s'engage à n'exposer que les produits décrits dans sa fiche d'inscription.
- L'exposant devra obligatoirement respecter les dimensions qui lui sont indiquées.
- L'aménagement peut commencer le samedi à 14h. Les véhicules seront interdits sur le site à partir de 10h le dimanche, heure d'ouverture de la manifestation.
- Chaque exposant pourvoit lui-même au transport et à la réception des matériels qui lui sont destinés.
- L'Association se réserve le droit de faire retirer sans recours ni dédommagement tout produit et toute publicité n'ayant pas reçu son accord préalable ou dont la description présentée lui paraîtrait erronée.
- Chaque participant doit prendre toutes dispositions utiles pour que soient assurées, sous son contrôle, la sécurité des matériels et tout autre bien propre, lesquels doivent être enlevés avant le lundi 4 à 20h.
- L'Association a tout pouvoir pour décider des heures et dates d'ouverture et fermeture de la manifestation en diminuer ou en augmenter la durée sans que cela donne lieu à aucune demande d'indemnité.
- L'Association a le droit de statuer sur tous les cas prévus ou non au présent règlement. Toutes ces décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.
- Les frais d'entretien des objets exposés sont à la charge de l'exposant.
- Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues d'ensemble de la manifestation ni à la diffusion de ces vues.
- Pour entrer dans l'enceinte de la manifestation, l'exposant devra présenter un titre émis par les organisateurs ; ceux-ci se réservant le droit de refuser l'entrée de la manifestation à qui que ce soit sans en donner la raison.
- Le règlement de la totalité des frais de participation devra être effectué par chèque lors de la demande d'adhésion. En cas de non participation à la manifestation pour cas de force majeure justifié, les frais de participation peuvent être remboursés, déduction faite du droit d'inscription, sous réserve d'avoir prévenu les organisateurs avant le 22 juillet 2010.

### Responsabilité - Assurances

- Les organisateurs ne répondent pas des accidents ou dommages qui pourraient survenir pour une cause quelconque aux personnes ou aux choses.
- Ils ne répondent pas des pertes ou des vols qui pourraient se produire pendant ou en dehors des heures d'ouverture de la manifestation.
- L'assurance contre l'incendie du matériel et des marchandises sont obligatoires.
- Les exposants renoncent et s'engagent à faire renoncer leurs assureurs à tous recours contre les organisateurs, tant en cas d'incendie que d'accidents corporels ou matériels.

### Contestation

- En cas de contestation, l'exposant s'engage à soumettre sa déclaration à l'Association avant toute procédure dans les 8 jours suivant le festival par lettre recommandée, sous peine de non recevabilité.
- Si cette manifestation ne peut avoir lieu pour une raison de force majeure, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à l'Association.
- Les tribunaux de Saint Briec seront seuls compétents en cas de contestation.